

FLASH INTERSYNDICAL

CSE JUILLET 2026

PROJET « PREMIER PRO »

Un avis motivé commun face à un dossier insuffisamment étayé

Le **CSE MEDITERRANEE** s'est réuni le **vendredi 24 juillet 2026** pour rendre son avis sur le projet « Premier PRO », à l'issue de la présentation du rapport d'expertise, remis quelques heures seulement avant la séance.

Vos élus ***FO*** **LCL**, **CFDT** et **AS** vous livrent ici une analyse commune sur ce dossier.

Pourquoi une expertise ? Face à un projet susceptible de modifier l'organisation ou les conditions de travail, le CSE peut mandater un expert indépendant pour l'analyser, en évaluer les impacts réels pour les salariés et l'entreprise et éclairer l'avis des élus.

C'est dans ce contexte que vos élus ***FO*** **LCL**, **CFDT** et **AS** ont mandaté le cabinet IPSO FACTO pour réaliser cette expertise.

Il est regrettable que les élus du SNB aient choisi de ne pas soutenir cette démarche collective : ils n'ont pas voté le recours à l'expertise, pourtant essentielle à l'analyse du projet, et ne se sont pas associés à l'avis motivé commun suite aux résultats de cette dernière.



1. Conditions dégradées de réalisation de l'expertise

Entre mai et juillet 2026, le cabinet d'expertise a mené des entretiens individuels et collectifs et une analyse documentaire approfondie. Dès le départ, la Direction a tardé à transmettre les documents demandés : arrivées au compte-gouttes, souvent après relances, parfois tardives ou incohérentes entre elles. Cette rétention d'informations a compliqué le travail de l'experte et limité sa capacité à mesurer toutes les conséquences du projet.

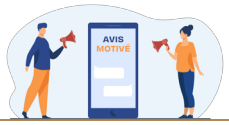
Autre point noté : « Premier PRO » ne se limite pas au réseau PRO. Il impacte directement le réseau PART (disparition des RA PRO, nette diminution des DA Adjoints, accueil partagé, réorganisation des agences…). La Direction a pourtant choisi de ne pas présenter simultanément le volet PART, alors que les deux réorganisations sont étroitement liées — une présentation conjointe aurait permis une vision plus complète et transparente.

2. Les points de vigilance identifiés

- **Réseau PART fragilisé —** le départ fonctionnel des CC PRO fragilise les petites agences et les agences mixtes, qui perdront des effectifs après « arbitrage ». 57 agences passent sous le seuil des 5 000 comptes et risquent de perdre leur conseiller d'accueil, sans engagement écrit pour garantir ces postes dans la durée. Plusieurs indicatifs agences tombent sous 3-4 salariés en cible, avec en ligne de mire de possibles fermetures d'agences et avec un impact possible sur la RVP.
- **Parcours professionnels —** les RA PRO perdent leur rôle et devront candidater sur les postes de DA PRO aux côtés des DA mixtes, sans garantie d'accès pour tous : des trajectoires « descendantes » sont à prévoir, avec un risque d'étanchéification des carrières PART/PRO à terme. Côté DA PART, la perte du management des PROS n'est compensée à ce jour par aucune précision sur les futures « grappes » annoncées.

- **Isolement des CC PRO —** la généralisation du modèle à des zones diffuses expose les CC PRO « hébergés » à un isolement géographique réel, sans véritable collectif métier : tensions possibles avec l'agence « hébergeante » pour les congés et l'accueil partagé. Pour le DA PRO des EP décentralisés, temps de trajet accrus, risque routier déjà coté rouge au DUERP. Inquiétude particulière pour les nouveaux CC PRO isolés dans ces agences.
- **Charge de travail —** des disparités de portefeuilles persistent, et la baisse des plages d'accueil partagé côté PRO reportera mécaniquement de la charge sur les PART et les PRIVÉS, au détriment du temps commercial.
- **Financement « à iso effectif » —** aucune création de poste : la Direction réalloue des postes supprimés ailleurs (RA PRO, DA Adjoints, Conseillers d'Accueil, Équipiers de Maintenance dédiée…), dans un contexte où les équipes signalent déjà des tensions d'effectifs.
- **Suivi jugé insuffisant —** l'expertise recommande un bilan renforcé à 6 mois, puis à 12 mois, le simple suivi prévu par le projet n'étant pas suffisant.

3. L'avis motivé adopté par le CSE



Seuls vos élus ***FO*** **LCL**, **CFDT** et **AS** ont adopté un avis motivé commun (hormis le SNB), considérant que le dossier ne permettait pas d'apprécier pleinement les conséquences du projet et restait insuffisamment étayé : délai d'analyse très restreint (version définitive du rapport transmise la veille au soir de la consultation), informations essentielles manquantes ou incomplètes, impossibilité d'apprécier pleinement les impacts sur le réseau PART, le maillage territorial, les effectifs et les métiers, et déclinaison locale jugée incomplète au regard des orientations du CSE central.

Nous demandons collectivement :

- La communication des évolutions du maillage territorial et des effectifs
- Un suivi des indicateurs de charge de travail et des risques psychosociaux
- Un état d'avancement régulier du projet
- Un bilan complet à 6 mois, puis à 12 mois
- Une nouvelle consultation du CSE en cas d'évolution significative du projet

4. Et maintenant ?



Ce vote ne clôt pas le dossier. Vos élus ***FO*** **LCL**, **CFDT** et **AS** restent pleinement mobilisés pour suivre la mise en œuvre du projet, veiller au respect des engagements pris par la Direction et obtenir des réponses aux questions qui demeurent aujourd'hui sans réponse.



N'hésitez pas à nous faire remonter vos questions, vos inquiétudes ou votre situation individuelle si vous êtes concerné(e) par une évolution de poste ou d'organisation.